



SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental

11 rue François Chénieux CS 83112

87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence chaque jeudi toute la journée

☎ 05 44 00 11 95 – Fax 05 44 00 14 55

Email: cgt@haute-vienne.fr BLOG: [cgt-cd87](http://cgt-cd87.fr)

Limoges le 16 octobre 2017

Aparté,

Dans les comptes-rendus du Comité technique la CGT a toujours traité les sujets mis à l'ordre du jour par l'administration et ses propres sujets. Par honnêteté et courtoisie il était d'usage de ne pas traiter les sujets présentés par les autres syndicats ou en cas d'intervention sur un sujet d'un autre syndicat de préciser quel était l'auteur de la question.

C'est une disposition adoptée par tous. Cela permet aux agents de la collectivité qui font confiance à leur syndicat respectif de juger de la qualité et surtout de la réalité de leur engagement et de leur travail.

Manifestement cette disposition n'est plus respectée par l'ensemble des syndicats.

La CGT, par loyauté vis-à-vis des agents, continuera bien évidemment à ne rendre compte que des sujets que nous aurons portés et ceux de l'administration.

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU 3 OCTOBRE 2017

Etaient présents de la CGT : Laure Audvard, Marie-Claire Rosier et Philippe Lavergne

Ordre du jour du Comité technique

Sujets présentés par l'administration :

1. Adoption du PV de la séance du 13 juin 2017,
2. Evolution de divers services,
 - a. Pôle collège et patrimoine Départemental : Direction des bâtiments,
 - b. Pôle déplacement : Direction des routes,
3. Adaptation du tableau des emplois,
4. Nouvelle autorisation d'absence,
5. Ponts 2018 accordés par le Président,

Sujets présentés par le syndicat CGT :

6. Intervention liminaire comprenant 3 points : la suppression de 70000 postes de fonctionnaires territoriaux, la journée de carence et le gel du pt d'indice, les contrats aidés et les contrats d'avenir,
7. La dématérialisation,
8. Les promotions et le régime indemnitaire avec l'application du RIFSEEP*,
9. Les chèques déjeuners pour les agents des collèges pendant les permanences,
10. Réexamen des places de parking,
11. Le bilan des horaires décalés en cas de forte chaleur,
12. Mise à disposition d'un deuxième véhicule pendant les astreintes de viabilité hivernale,
13. Indemnité d'entretien des assistantes familiales.



La CGT a ouvert les débats du CT* par l'intervention liminaire au recto. Elle s'adresse au **Président du Conseil Départemental**.

En tant que syndicat représentatif, pour la CGT il était inconcevable de ne pas interpellier notre Président Jean-Claude LEBLOIS afin d'obtenir un positionnement clair de la collectivité face à une actualité particulièrement inquiétante pour la fonction publique territoriale.

6/Intervention liminaire adressée par le syndicat CGT au Président du Conseil Départemental à l'ouverture du Comité technique du 3 octobre 2017 :

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Le 17 juillet dernier, le Président de la République a réuni pour la première fois de son mandat les représentants des élus locaux autour de la conférence des territoires.

Ce premier rendez-vous avait pour objectif de tracer les perspectives pour les 5 ans à venir dans les collectivités territoriales. Sans grande surprise, Macron, s'apprête à sacrifier les services publics de proximité sur l'autel du Pacte de responsabilité. Il confirme et accentue ainsi les points contenus dans son programme pour lesquels nous allons être impactés.

La CGT souhaite connaître votre position et que vous nous fassiez part des moyens que vous allez consacrer afin de limiter l'impact pour les agents du Conseil Départemental sur les 3 points suivants : (nous serons particulièrement attentif au traitement du 3^{ème} point).

Premier point, suppression de postes, (sujet uniquement présenté par la CGT)

La baisse de la dotation globale de fonctionnement prévue initialement à 10 milliards d'euros passe désormais à 13 milliards sur 5 ans.

Par cette nouvelle baisse, le gouvernement entend forcer les collectivités à s'attaquer à la masse salariale. Cela passe par la suppression de 70.000 postes dans les collectivités territoriales sur 5 ans.



Deuxième point, journée de carence et gel du point d'indice,

(sujet uniquement présenté par la CGT)

Le rétablissement de la journée de carence est motivé par un mensonge. Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par les employeurs. L'égalité dans ce domaine serait de créer un dispositif de couver-

ture pour la minorité des salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficie pas.

Le gel du point d'indice vient renforcer d'avantage l'impact négatif sur notre pouvoir d'achat.

La CGT vous propose des pistes :

Examiner l'intégration dans un contrat de groupe de la garantie prise en charge de la journée de carence avec une participation financière de la collectivité.

Indexer le régime indemnitaire sur l'augmentation du coût de la vie.

Il faut savoir que dans la FPT le taux d'absentéisme des arrêts courts est sensiblement le même que dans le privé. C'est en parti à l'éducation nationale (donc la FPE*) que nous devons cette réputation d'agents mauvais élèves souvent absents.*

Troisième point, contrat aidé et contrat d'avenir, (sujet présenté par la CGT mais également présenté par la FSU sous la forme d'une question simple)

Considérant que le dispositif des emplois aidés n'était pas efficace pour un retour à l'emploi de milliers de personnes, le gouvernement Macron-Philippe a profité de la période estivale pour annoncer sa réduction massive dès septembre 2017 (environ 150000 par rapport à 2016).

Depuis de très nombreuses années, l'état et les collectivités territoriales s'appuient sur ces emplois précaires pour tenter de faire baisser les chiffres du chômage, mais surtout assurer le bon fonctionnement du service public tout en réduisant les dépenses face à la baisse des ressources. Cette décision unilatérale a surpris tout le monde. Elle met à mal le bon fonctionnement de nombreux services et de fait le service public.

La CGT dénonce la méthode violente de l'état à l'égard des personnes pour qui ces contrats sont avant tout un emploi. **La CGT rappelle** que ces contrats aidés dans notre collectivité remplissent des missions de service public et qu'ils ont, à ce titre, toute leur importance et leur place au Conseil Départemental.

Pour toutes ces raisons , la CGT revendique le réemploi et la titularisation de toutes les personnes concernées dans la collectivité et la création d'emplois statutaires relatifs aux missions pérennes de service public.

Réponse de l'administration à la CGT :

Monsieur le président du Conseil Départemental nous assure que les agents de la collectivité ne seraient pas une variable d'ajustement. Il fera en sorte que les services du Département continuent à être assurés de la meilleure façon pour le budget 2018.

La journée de carence sera vraisemblablement mise en œuvre et la collectivité n'aura pas d'autre choix que de l'appliquer.

En ce qui concerne les emplois aidés, le président dénonce la violence avec laquelle l'état a annoncé, au courant du mois d'août, la fin des contrats aidés, surtout s'agissant essentiellement d'un personnel fragile.

Au Conseil Départemental il y a 18 contrats aidés qui représentent un coût annuel de plus de 70,000 euros, les conserver avec la suppression de l'aide de l'état porterait le coût annuel à 700,000 euros. Pour l'administration, c'est tout simplement inenvisageable dans un contexte de budget contraint. Il en va de même pour les emplois d'avenir.

Pour la CGT : Finalement l'administration a consenti à conserver 4 contrats aidés bénéficiaires du RSA* en poste dans les collèges sur des emplois d'agent d'entretien. Elle s'engage également à maintenir 2 emplois aidés dans les cuisines des collèges de Donzelot et Saint Germain les Belles au terme de leur contrat en 2018.

Il est proposé pour les agents éconduits de candidater sur les vacances de postes si ils remplissent les conditions.

1/ Adoption du PV de la séance du 13 juin 2017, (sujet administration)

Le procès-verbal de la séance du 13 juin a été adopté à l'unanimité.

2/ Evolution de divers services :

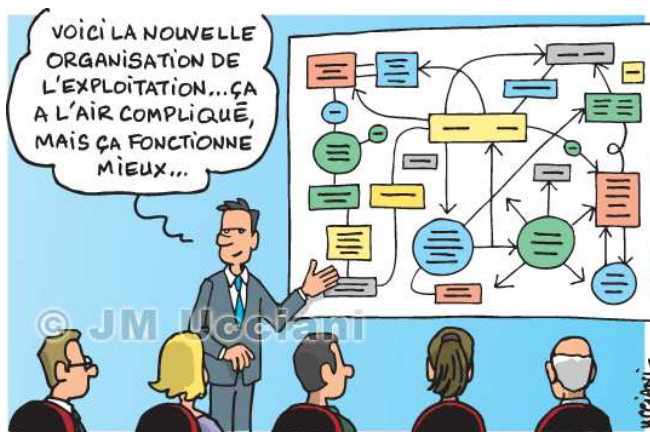
a/ Pôle collège et patrimoine Départemental :

Direction des bâtiments,

- Pour une gestion plus rigoureuse et un meilleur ciblage des investissements un chargé de mission serait placé sous l'autorité de la Directrice des bâtiments.
- Les équipes EMOP (équipe mobile d'ouvriers spécialisés) seront rattachées au STAL (service travaux agglomération de Limoges). Ces équipes qui étaient spécifiquement dédiées aux collèges, interviendraient dorénavant sur l'ensemble des sites du département.

Ils sont déjà regroupés toutes spécialités confondues, sur le site des ateliers départementaux en Zone Nord dans les anciennes maisons des gardiens.

- Un technicien en génie climatique et électrique serait intégré au STAL* et viendrait en appui des activités de la Régie Bâtiment dans le domaine des fluides et de la climatique.



b/ Pôle déplacement : Direction des routes,

Face à de nouveaux besoins, il est nécessaire d'améliorer l'organisation du service.

Il s'agit d'intégrer la cellule transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Prendre en charge la problématique « déplacement » en intégrant les infrastructures nationales (ferroviaires et routières).

Consolider et renforcer la capacité d'étude des projets routiers souhaitée par l'exécutif.

Intervention de la CGT :

Nous avons émis une réserve sur la composition de la cellule transport : un cadre A pour un adjoint administratif de catégorie C.

Nous avons également soulevé le caractère saisonnier de cette activité qui explose de mai à octobre.

Pour l'emploi de l'adjoint administratif, nous avons émis le souhait qu'en fonction de la charge de travail, des flux et des compétences nécessaires à cet emploi, qu'il puisse à un moment donné être transformé en catégorie B.

Réponse de l'administration :

Au vu de la spécificité de la compétence du transport des élèves en situation de handicap, les problématiques financières, de marchés, de relations avec les familles et la disparition de l'encadrement intermédiaire de l'ex-cellule transport (transférée à la Région) un emploi d'encadrement de catégorie A est indiscutable.

En cas de montée en charge de travail, la cellule pourra compter sur l'appui de la direction des routes et le cas échéant, s'il y a une néces-

sité de renfort, la question pourra à nouveau se poser.

Pour finir, la collectivité ne s'interdit pas de transformer un jour l'emploi de catégorie C en B, si la qualité du travail et l'expertise nécessaire le justifient.

Position de la CGT : un poste de catégorie C a été supprimé mais largement compensé par l'ajout de 2 catégories B dans le nouvel organigramme.

La CGT a voté POUR les réorganisations.

3/Adaptation du tableau des emplois, (sujet administration)

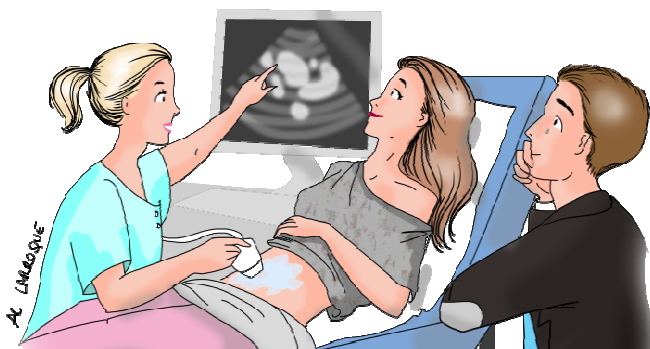
Vous pouvez consulter le tableau des emplois sur notre blog : **CGT-cd87**.

L'avis de la CGT : une fois de plus 3 transformations de postes ont été faites à la baisse. Cela a permis de recruter des agents de catégorie inférieure. Comme à chaque fois nous insistons pour que, suite à des réussites à l'examen professionnel ou au concours, les postes de ces agents puissent être transformés en cat. B.

La CGT a voté POUR.

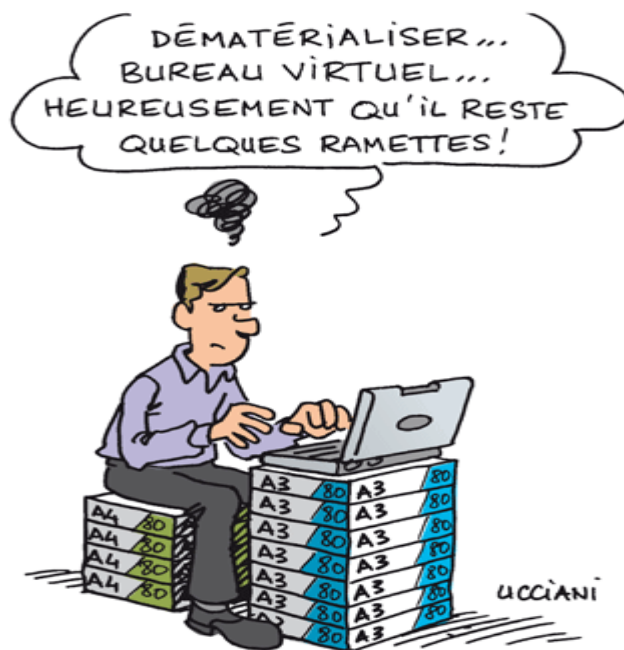
4/ Nouvelle autorisation absence : (sujet administration)

Dans le cadre de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 sur l'égalité entre les femmes et les hommes une nouvelle autorisation d'absence est portée au contrat social. Elle permet aux agents d'accompagner leur conjointe enceinte aux 3 examens prénataux dans la limite d'une demi-journée par examen.



5/ Ponts 2018 : (sujet administration)

La collectivité nous accorde pour 2018 les ponts suivants : le lundi 30 avril soit le pont du 1^{er} mai ainsi que les lundis 24 et 31 décembre.



7/ La dématérialisation : (sujet uniquement présenté par la CGT)

La CGT a demandé que soit fait un point sur l'avancement de la dématérialisation informatique des documents papier au CD. Plus précisément connaître les secteurs d'activité déjà traités ou en cours de traitement ainsi qu'un calendrier pour les projets à venir.

Nous souhaitons savoir si dans le cadre du PAD les économies réalisées étaient à la hauteur de l'investissement que représente la dématérialisation.

Nous avons également évoqué la question des délégations de signatures, par rapport à sa mise en œuvre concrète mais aussi sur « l'encadrement juridique » et la protection de cette procédure.

Enfin, nous avons attiré l'attention sur la nécessité d'informer et de former les agents avant, pendant et après la mise en œuvre de la dématérialisation.

Réponse de l'administration à la CGT :

La dématérialisation est multiforme. Elle est en marche depuis 2005. Plusieurs services sont aujourd'hui dématérialisés : les procédures de marchés, l'intranet, les finances (flux des paies), plus récemment la dématérialisation des documents papier par la numérisation des dossiers concernant les secteurs PAPH* et PSE*.

Cette année la facturation électronique a été mise en place ainsi que la création dans un local dédié (salle de CAO 1) d'une station de visioconférence à l'HDD*.

D'autres projets sont envisagés : le nouvel intranet, les procédures RH* et d'autres en cours de réalisation pour 2018 comme la gestion des réservations des véhicules, les procédures ac-

tion sociale CLA (commission Locale d'attribution)...

En termes de bilan pour arriver au 0 % papier, ce n'est pas gagné, rien que dans le domaine sociale, la collectivité estime qu'elle a effectué 20% du chemin à parcourir.

L'avis de la CGT : « ce n'est pas d'arriver coûte que coûte au sommet de la montagne qui est important, c'est la façon de parcourir le chemin » beaucoup d'actions sont engagées, c'est un travail de longue haleine pour une bonne cause : notre planète !



8/ la promotion et le régime indemnitaire :

(sujet uniquement présenté par la CGT)

En 2017 les agents ont bénéficié d'une promotion. Pour certains d'entre eux, il a été constaté que leur régime indemnitaire n'a pas augmenté. Nous souhaitons connaître les raisons qui ont amené la collectivité à geler le régime indemnitaire de ces agents.

Réponse de l'administration à la CGT :

Précédemment le régime indemnitaire correspondait au grade. Avec la mise en place du RIFSEEP*, le principe est que le RI* évolue si les fonctions évoluent. Le régime indemnitaire est donné pour une classification de fonctions, il n'est plus lié au grade.

En l'occurrence, cette année il y a des agents qui ont soit changé de poste soit eu une évolution sensible de leurs missions, alors que d'autres agents sont restés sur leur poste sans évolution de fonctions. Pour ces derniers, cela suppose que le RI ne change pas.

Position de la CGT : nous prenons acte de la réponse de l'administration. Ceci dit, nous restons dubitatifs, si dans l'immédiat les fonctions suite à une promotion n'évoluent pas, elle se fera par la force des choses au fil de l'eau. Il faudra donc être très attentif au changement essentiellement sur les fiches de postes.

De plus, nous avons rappelé qu'il y a des situations ou des agents de catégorie C exercent des fonctions de B. Si l'on suit la logique du RIFSEEP et si l'on est équitable (ce qui marche dans un sens doit aussi fonctionner dans l'autre sens), ces agents doivent bénéficier du régime indemnitaire correspondant dans la catégorie B. L'administration nous confirme que l'enjeu consiste à faire disparaître progressivement ces situations. Nous avons informé l'administration que nous serons le relais de toutes les situations de ce type qui seront portées à notre connaissance. **Pour les agents qui pensent être concernés, vous pouvez contacter la CGT au 06 18 08 13 93.**



9/ Les chèques-déjeuners pour les agents des collèges pendant les permanences:

(sujet uniquement présenté par la CGT)

Les agents de la collectivité bénéficient tous d'un chèque déjeuner par jour travaillé sauf dans les collèges où les agents T.O.S.* effectuent 15 jours de permanences sans avoir la possibilité de se restaurer à la cantine de l'établissement.

L'équité est souvent l'argument de l'administration qui motive les prises de décisions pour les agents.

C'est pour cette raison que nous souhaitons que pendant les permanences les agents des collèges soient indemnisés pour leurs repas soit sous la forme de chèques-déjeuners ou de primes de panier repas.



VICTOIRE , La CGT a obtenu que la collectivité attribue dans un premier temps 5 chèques déjeuners par agent TOS par an en compensation des journées de travail sans restauration scolaire.

C'est un premier geste positif. Il va de soit que c'est insuffisant et la CGT compte bien obtenir les dix autres chèques pour compenser les 15 jours de permanence pour ceux qui remplissent les conditions d'attribution.

Depuis plus de deux ans, c'est une requête que nous sommes seuls à proposer au CT (trois fois).

10/ Réexamen des places de parking à l'HDD

(sujet uniquement présenté par la CGT)

Le réexamen des places de parking a été effectué par la collectivité. Malgré un effort de communication mis en place sur l'intranet en plein mois de juillet, les agents concernés ont mal vécu de se voir retirer les places de parking qui leur avait été précédemment attribuées.

Nous souhaitons qu'un état des lieux soit effectué afin de faire un point global des besoins du personnel, en intégrant également le stationnement des autres types de véhicules (motos, vélos). Nous souhaitons également la prise en compte d'autres contraintes (situation d'aidant, enfants « à récupérer »).

De plus, pour le personnel qui réside à moins de 10 km de Limoges et qui ne bénéficie pas de parking rue Encombe Vineuse ou à l'HDD, nous réitérons notre proposition, que soit pris en charge la moitié d'un abonnement de stationnement (soit 20 euros).

Réponse de l'administration à la CGT :

La collectivité précise que les suppressions ont concerné une dizaine d'agents. 17 autres agents ont bénéficié d'une nouvelle place de parking. Il n'y aura pas d'état des lieux, ni de concertation avec les personnels ou ses représentants sur ce sujet.

La CGT le regrette, dont acte, ...



11/ Bilan des horaires décalés en cas de forte chaleur :

(sujet présenté uniquement par la CGT)

En juin 2017 la CGT a adressé un courrier à la DGA* (Anne DELAPIERRE) suite au constat fait des disparités sur le terrain dans l'application des horaires d'été. Manifestement, malgré des consignes claires, l'application ne se fait toujours pas de façon uniforme sur l'ensemble des sites concernés.

La CGT demande à ce que les horaires décalés, quand ils sont nécessaires, soient appliqués sur toute la semaine et non de façon ponctuelle sur quelques journées.

De plus l'approvisionnement en eau fraîche reste un réel problème. Des équipements isothermes inadaptés, manque de moyen de réfrigération.

La CGT a exprimé, pour des raisons d'hygiène, qu'il serait souhaitable de fournir aux agents des bouteilles d'eau de source.

Enfin, nous avons également demandé à ce que les horaires décalés puissent être étendus, dans la mesure du possible, à d'autres services.

CHALEUR, C'EST PAS FINI !



Réponse de l'administration à la CGT :

Le bilan de l'été 2017 est globalement positif, même si la mise en place a été difficile car les pics de chaleur ont été soudains, intenses et de courte durée.

Pour 2018, les horaires décalés pour des températures inférieures à 30° seront à l'appréciation du responsable d'antenne, quand elles seront supérieures à 30° les horaires décalés seront imposés par la DGA.

Comme l'avait demandé la CGT, les semaines ne seront plus fractionnées.

Un point sera effectué sur les sites pour adapter au mieux les solutions à la production et la conservation d'eau fraîche (glacière plus grande avec branchement sur allume cigare, achat de frigidaire ...). Sachez que la collectivité prend en compte la santé de ses agents.

12/ véhicule supplémentaire pour les astreintes hivernales

(Sujet présenté uniquement par la cgt)

Nous avons déjà porté cette question au CT* du mois de janvier 2017.

Le président avait conclu qu'il sera fait un point à la prochaine saison hivernale.

Nous y sommes, c'est pourquoi la CGT a redemandé à ce que les agents en astreinte puissent bénéficier chacun d'un véhicule de service pour rentrer chez eux. En cas d'intervention le temps de réactivité serait plus court car il n'y aurait pas nécessité d'aller récupérer son binôme avant de se rendre au centre ; sachant que les interventions dans le cadre des astreintes sont majoritairement liées à des intempéries importantes.

Aujourd'hui la réponse est différente. C'est une fin de non-recevoir liée aussi aux conditions climatiques avec des hivers très doux. Il n'y a pratiquement plus depuis plusieurs années des interventions de viabilité hivernale.

Il y a de moins en moins de neige l'hiver et de plus en plus de fort coup de vent l'été. Ces modifications du climat amènent la collectivité à avoir une réflexion sur la pertinence d'avoir des astreintes tout au long de l'année. Cela aurait des répercussions sur l'organisation des astreintes d'hiver telles qu'elles sont organisées aujourd'hui.

Position de la CGT : l'évolution de l'organisation des astreintes est un autre sujet qui préoccupe les agents des routes.

Cependant, la CGT souhaite que les agents des routes ne soient pas les grands absents des concertations qui pourraient avoir lieu.



13/ augmentation de l'indemnité d'entretien des assfam :

(sujet présenté uniquement par la CGT)

Depuis 2013, l'indemnité d'entretien minimum des ASSFAM a augmenté de 18 centimes d'euros soit une progression de 1.5% sur quatre ans. C'est bien peu et largement insuffisant.

Effectivement, le montant minimum légal de cette indemnité est passé de 12,21 euros en 2013 à 12.39 euros en 2017.

C'est une indemnité qui est versée les jours de présence de l'enfant accueilli pour couvrir les frais de nourriture, d'hébergement, d'hygiène corporelle, les loisirs familiaux, les déplacements de moins de 20 km par jour liés à la vie quotidienne de l'enfant.

Tout le monde est capable de comprendre qu'il y a urgence à faire évoluer de façon durable cette situation.

C'est pour cette raison que nous avons déjà engagé des discussions avec la collectivité afin d'obtenir gain de cause.



VICTOIRE, la CGT a obtenu que la collectivité accorde une augmentation de 0,97% de l'indemnité d'entretien ceci pour les enfants de plus de 11 ans.

Nous avons réussi à débloquer une situation qui durait depuis trop longtemps.

Nous vous l'accordons, ce n'est pas suffisant mais c'est un premier pas.

C'est aussi pour cette raison que nous espérons obtenir à l'avenir la généralisation de cette augmentation à tous les enfants placés dans les familles d'accueil.

INFOS UTILES :

Par économie de papier les tableaux des évolutions des services sont visibles sur notre blog.

Le courrier adressé à notre DGA dans le cadre des horaires décalés, ainsi que le courrier des propositions des déroulements de carrière sont disponibles sur le blog dans la rubrique actualité.

Coordonnée du blog : cgt-cd87

INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

Lors du dernier CT la CGT a demandé un groupe de travail pour rajeunir les critères de logique d'emploi et de logique de carrière afin de s'adapter au PPCR* et de corriger certain dysfonctionnement. La collectivité nous avait répondu que cela n'était pas envisagé dans l'immédiat mais que nous pouvions éventuellement adresser des propositions à la Direction générale des services.

Nous l'avons fait. Ces propositions aujourd'hui sont en discussion dans le cadre d'un groupe de travail. Un premier rendez-vous a eu lieu le 22 septembre 2017, une autre session est prévue pour le 23 novembre 2017.



ASSFAM : Assistante Familiale
CT : Comité Technique
DGA : Directrice Générale Adjointe (Anne Delapierre)
FPT : Fonction Publique Territoriale
FPE : Fonction Publique d'Etat
HDD : Hôtel Du Département
PAD : Port Autonome de Dakar
PPCR : Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations
PSE : Pôle Solidarité Enfance
PAPH : Personne Agée et Personne Handicapé
RIFSEEP : Régime Indemnitaire qui est fonction de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.
RSA : Revenu de Solidarité Active
RH : Ressource Humaine
RI : Régime Indemnitaire
STAL : Service Travaux Agglomération de Limoges
TOS : Technicien Ouvrier de Services (agents des collègues)

Nous avons volontairement glissé une erreur dans les abréviations pour nous assurer que vous suivez bien !

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Garde : Echelon :

Service :

% : Email :

Bulletin à renvoyer au : Syndicat **CGT** du Conseil Général de la Haute-Vienne
11 rue François Chénieux
CS 83122

87031 LIMOGES Cedex 1

Secrétariat: 05 44 00 11 95 Fax: 05 44 00 14 55 Email: cgt@haute-vienne.fr

Vous pouvez également remplir le bulletin de contact sur notre blog :

cgt-cd87.f

Pour un agent qui gagne 1800 € brut le coût mensuel de l'adhésion est d'environ 5 euros après déduction fiscale. Si vous n'êtes pas imposable vous bénéficierez d'un crédit d'impôt remboursable.

L'erreur c'est le PAD : Plan d'action du Département !